ôte les obstacles qui peuvent encombrer la route, elle aplanit le chemin, travaille à l'élargir, à le rendre plus facile; mais elle ne prend pas l'homme par la main pour le contraindre à s'avancer dans telle ou telle direction.

Mais de plus, le christianisme en révélant à l'homme ce qu'il est, en lui fesant connaître ses rapports avec Dieu et sa destination sublime, a dû nécessairement le rendre un être respectable et digne du plus haut intérêt. L'homme pour la société, ce n'est plus seulement un membre digne de la considération de la société politique, mais c'est un être, quelque misérable qu'il soit temporellement, c'est un être doué d'une âme immortelle, jouissant de toute sa dignité aux regards du ciel, et par conséquent ayant droit à la justice et à la protection de la terre. L'individu, ce n'est plus seulement un citoyen, c'est un homme, une créature venant de Dieu, devant retourner à lui. De là une immense révolution morale. C'est tout un autre ordre de société, un autre état de civilisation.

"Mais on dit: " la société chrétienne a "absorbé à son tour l'individu. Elle lui com- "mande de se dévouer à elle jusqu'à la mort. "Et aussi à quelle abnégation personnelle est "venu le chrétien au profit de l'Eglise. Le "martyre, ce fait longtemps si général, c'est "bien là un autre dévouement que les "actes de patriotisme que nous contemplons "çà et là dans la société antique." L'objection est de M. Guizot. Cependant on en apperçoit facilement la solution. Le fidèle appartient à une association à laquelle il est dévoué, sans doute; mais cette association, il ne la regarde pas comme un but, un terme; c'est un moyen pour lui d'obtenir son bonheur éternel. L'Eglise lui apprend à connaître Dieu, à le servir. C'est Dieu qui est son but. Le martyr ne meurt pas pour l'Eglise; il meurt pour Dieu, objet de sa félicité; il meurt pour remplir un devoir qui lui assure le bonheur. L'Eglise, c'est le navire sur lequel le chrétien s'embarque pour arriver sauf au port de l'éternité. Vienne la tempête: le nautonnier travaille de tous ses efforts à défendre le vaisseau contre les vagues; mais c'est à son propre salut qu'il s'intéresse. En suivant le vaisseau de l'Eglise, en mourant au poste qu'elle lui assigne, le chrétien croit s'appliquer à une affaire propre, individuelle, qui n'est rien moins que celle de son bonheur éternel." (1)

Un des effets de cette indépendance morale de l'individu relativement à l'autorité civile a fourni à la société moderne de nombreuses occasions de voir apparaître tout ce qu'il y a de grandeur et de force dans le cœur de l'homme. Combien de fois, le pouvoir, par un égarement déplorable, croyant ses intérêts opposés à la cause de la religion et de la morale, a trouvé une énergique resistance dans la voix d'un individu répétant le cri fameux des premiers prédicateurs de l'émancipation de l'homme par le christianisme, le cri des apôtre: "*non possumus*". Cherchez dans l'antiquité un homme disant à l'autorité, à la loi: "Vous êtes injustes: je n'obéis pas: tuez-moi plutôt." Socrate n'a pas choisi la mort, il a été contraint de l'accepter. Mais dans les sociétés animées de l'esprit chrétien, combien de martyrs non seulement de la foi, mais de la morale, de l'honneur, de justice, ont dit en face des bûchers, des glaives, des échafauds: "*non possumus*." "je ne le peux pas, je ne "le ferai pas: vous prendrez ma vie, mais non "ma conscience. Vous aurez mon sang, mais "non ma foi ou mon honneur." Et, chose remarquable, cette résistance de l'individu au pouvoir social, cette voix de la victime du devoir a toujours fini par triompher tôt ou tard. Le cri du sang versé pour la justice a un écho qui se propage de plus en plus, et qui est répété souvent par la société même qui avait applaudi au supplice.

Chez les peuples modernes, l'individu développe sa vie morale et intellectuelle indépendamment de l'action du pouvoir; et par une conséquence naturelle on a vu la société civile progresser admirablement, quoiqu'elle n'eût aucune participation aux affaires politiques, quoique l'autorité sociale fût stationnaire ou rétrograde. Le plus brillant exemple est celui de la société française sous le gouvernement absolu. Un semblable développement de l'intelligence, des idées, de la force morale chez les membres isolés de la société, était incompatible avec cette absorption de l'individu par le pouvoir antique, avec cette aveugle abnégation dans laquelle l'homme s'oubliait lui-même pour ne penser qu'à l'association dont il fesait partie. Voyez la Grèce, aussitôt que la forme politique est changée, tout disparait, génie, force, vertu. A Rome, dès que l'élément politique perd son ascendant sur les âmes, dès que le despotisme succède aux agitations de la république, on voit la lâcheté et la corruption se développer avec une rapidité épouvantable. L'activité de l'âme ne trouvant plus d'aliment dans les débats du *Forum*, s'abandonne aux jouissances matérielles, et la dégradation atteint bientôt ses dernières limites. Chez les peuples modernes, le pouvoir politique peut changer, faiblir, se corrompre, et le corps social n'en ressentirait pas toujours une funeste atteinte. Grâce à l'indépendance morale de l'homme, grâce aux idées dont il vit et qui lui viennent d'une sphère plus haute que celle de l'ordre politique, les individus marchent toujours dans la voie de la civilisation, le progrès continue, les généreux sentimens se développent; bientôt la société en corps prend part au mouvement et il faut alors que le pouvoir politique se modifie lui-même dans le sens de ce mouvement

Je conclus et je dis: Dans l'antiquité la société politique en se corrompant perdait l'individu et tout le corps social perissait. Chez les peuples marchant sous l'influence de la civisation chrétienne, la liberté individuelle maintient la force des idées et des sentimens, et par là même sauve tôt ou tard la société. Aussi, messieurs, les peuples modernes ne périssent pas. Ils languissent quelquefois; on croit à leur mort, mais grâce au principe de vie qui est en eux, ils se réveillent et revivent avec une vigueur plus forte que jamais. Ce résultat, il ne se démontre pas. Ouvrez les yeux; il brille sur la société contemporaine d'une manière plus éclatante que la lumière du soleil.

(1) Balmès

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENREDI 25 JANVIER 1850.

Nous donnons aujourd'hui, sur la 1re page, le premier discours sur la Civilisation. On y discute dans laquelle des sociétés ancienne ou moderne l'homme a joui de plus de considération et de liberté, comme individu formant partie du grand tout social. Ce sujet est intimement lié avec la discussion générale sur la civilisation, puisque la civilisation étant définie: "Un état de société où les hommes développent sans obstacles leurs facultés de manière "à assurer leur plus grand bonheur," il est tout naturel d'examiner d'abord dans quelle société l'homme a pu mieux atteindre la fin de son existence terrestre? Dans quelle société la dignité de l'homme a été mieux conçue et comprise, et, par conséquent, laissée plus libre dans ses développements? Dans quelle société enfin le bonheur de l'homme a été mieux compris, puisqu'une civilisation dont l'action agirait en sens inverse du vrai bonheur de l'humanité, ne mériterait que bien improprement le nom de civilisation.

Ce premier discours se divise naturellement en deux parties.

Dans la première, on pose le principe fondamental qu'un ordre entier de civilisation doit être jugé et après l'appréciation qu'il a faite de l'homme, en effet, de *ses destinées*.—La société civile, doit avoir égard à la fin de l'homme et à ses devoirs; autrement elle marcherait dans une fausse voie, puisque la société n'est pas le *but* auquel l'homme doit tendre pendant son passage sur la terre, mais qu'elle doit lui offrir le *moyen* de remplir les fins de son existence.

Or, dans la société ancienne, l'examen des faits constate que l'*homme considéré en tant qu'homme*, n'était point estimé ce qu'il vaut.—Les individus, dans le grand tout social, étaient jugés comme les atomes par rapport à la masse de fer qu'ils composent. Delà, l'absorption de l'individu, delà des idées féroces, des usages barbares.

A proportion qu'il y aura un retour vers les idées du paganisme et qu'on oubliera la vraie fin et la vrai dignité de l'homme; on verra reparaître l'ancienne tyrannie, les anciennes injustices, les horreurs même et les cruautés envers les individus: témoin ce qui s'est passé dans la grande révolution française; témoin ce qui se passe de notre temps, là où l'égoïsme impie confond ou plutôt substitue ses intérêts à ceux de l'humanité. C'est avec un ordre pareil d'idées qu'on voit surgir des comités de *salut public* et toutes ces mesures odieusement et cruellement oppressives, telles qu'on en vit adopter naguères à Rome sous le règne révolutionnaire, telles qu'on les met en usage en Suisse, depuis que le radicalisme y a triomphé.

Apres en être venu à cette conclusion que, dans l'antiquité, l'homme individuel était courbé sous le despotisme de la société, et qu'un principe tout différent a dominé dans les temps modernes, on cherche, dans seconde partie du discours, la raison de ce fait, son origine, ses résultats, etc.

Or, on constate que le principe dominant de la société moderne qui a amené ce résultat, est ce principe catholique exprimé par un illustre philosophe de nos jours, M. Royer Collard, cité par M. Guizot "Les sociétés humai- "nes naissent, vivent et meurent sur la ter- "re; là s'accomplissent leurs destinées..... "Mais elles ne contiennent pas l'homme tout "entier. Après qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie de lui- "même, ces hautes facultés par lesquelles il "s'élève à Dieu, à une vie future..... Nous "véritables êtres doués de l'immortalité, nous "avons une autre destinée que les Etats."

C'est le développement de cette doctrine qui devait civiliser les peuples modernes d'une manière supérieure aux peuples antiques. C'est aussi l'oubli de cette même doctrine qui a produit, depuis 60 ans, des actes dignes de la plus sauvage barbarie, nommément pendant les révolutions de France, d'Espagne, de Suisde, de Rome.

BULLETIN.

Une brochure sur le Canada.—Assemblée Annexionniste dans le comté de Rouville.—Elections municipales.—Codification des lois.—Importations et Exportations.

A la suite des observations publiées dans notre dernier numéro au sujet des colonies et du Canada en particulier, nos lecteurs ne verront pas sans intérêt l'opinion et les idées émises en Angleterre par un homme qui a eu occasion de connaître et étudier notre pays, puisqu'il y a passé la plus grande partie de sa vie. Nous voulons parler d'une brochure publiée dernièrement à Londres, et intitulée: QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE CANADA ET LES AUTRES PROVINCES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD; l'auteur de cet écrit, quoiqu'il se cache sous l'anonyme, est reconnu pour être le Colonel Fitzgibbon, qui s'est distingué dans le Haut Haut-Canada, durant la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le Col. Fitzgibbon s'est déjà occupé plus d'une fois de la politique du Canada. Avant 1840, il s'opposa de tout son pouvoir à l'Union des deux Provinces:

"Ne réunissez pas, " disait-il en 1838 dans une lettre adressée de Toronto aux Lords de l'Amirauté," ne réunissez pas les deux Canadas sous une même Législature, parceque par là vous punirez les Loyalistes du Haut-Canada pour les méfaits des mécontens du Bas-Canada. Je suis convaincu que s'ils sont réunis, les Canadiens-Français du Bas-Canada s'uniront à l'opposition actuelle du Haut-Canada et exerceront contre leurs adversaires la vengeance et la tyrannie."

"La chambre d'Assemblée du Bas-Canada a volontairement abdiqué ses priviléges et ses fonctions. Que cette Province soit donc gouvernée par un gouverneur et un conseil, pendant cinq ou même dix ans, ou jusqu'à ce qu'il paraisse qu'elle soit en état de faire fonctionner un gouvernement représentatif. Ce gouverneur et ce conseil pourraient assurément gouverner cette province mieux qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui; on peut de cette manière démontrer qu'un tel gouvernement est préférable pour une province qui n'est pas encore assez mûre pour se gouverner elle-même. Que le Haut-Canada soit laissé à lui-même. Chérissez-le, et il deviendra un boulevard puissant contre l'oppression.

"Si cependant l'Union était décidée, que ce soit une union de toutes les provinces, au moyen de laquelle la race bretonne puisse tellement dominer qu'elle enlève aux autres races tout espoir de conquérir de l'ascendant."

On peut aisément s'apercevoir par ces quelques lignes que le Col. Fitzgibbon est loin d'être républicain; ses idées paraissent même être plutôt celles du soldat que celles de l'homme d'état. Cependant, dans le but sans doute d'adoucir quelque peu sa pensée, il se hâte d'ajouter:

"En soumettant cette remarque, je n'ai pas l'intention de traiter les Canadiens d'origine française comme s'ils n'avaient pas droit à tous les prévilèges et avantages dont jouissent leurs co-sujets. Je connais assez leurs vertus sociales et leurs aimables qualités pour les aimer et les respecter."

Le Col. entrait ensuite dans quelques détails pour prouver que l'abandon, par l'Angleterre, de ses colonies d'Amérique, serait la cause de sa chûte future. Il fesait voir que les Etats-Unis qui alors ne possédaient que quatre bons ports deviendraient par ce moyen la première puissance maritime du monde. "Donnez-leur," disait-il, "la Baie de Fundy et ses magnifiques ports; Halifax, la plus noble station navale de l'Amérique; les Iles du Golfe et du fleuve St. Laurent, et les rivages sud du fleuve jusqu'à Québec, et la rive nord jusqu'au Labrador; l'Ile de Terreneuve avec ses pêcheries immenses; donnez-leur les mines sans fin du Nouveau-Brunswick et du Cap Breton, et les forêts inépuisables de toutes les provinces; et d'un seul coup vous quadruplez les moyens maritimes des Etats-Unis, et du même coup vous coupez le bras droit de la puissance navale de l'Angleterre."

Après quelques autres remarques, il termine en s'écriant: "n'allez donc pas perdre ces provinces ou les abandonner." paroles que le Roi Guillaume Quatre avait répetées bien souvent.

Le colonel s'étend longuement sur le génie militaire du peuple Américain qu'il met en parallèle avec celui du peuple Anglais, en donnant, comme de raison, l'avantage à ce dernier. "Les Américains dit-il, sont trop *confortables* chez eux pour faire de bons soldats; ils sont aussi trop insubordonnés et trop indépendants. Il ne doute nullement que dans le cas d'une guerre avec eux, les anciens loyaux de cette province ne se levassent encore en masse pour défendre le drapeau de l'Angleterre, malgré leurs menaces de séparation. Voici comme il termine:

"D'après l'expérience que j'ai acquise dans la dernière guerre du Canada, et d'après tout ce que j'ai lu et entendu dire, je n'ai aucun doute que la population actuelle des Provinces Anglaises de l'Amérique, unie cordialement, et soutenue par les troupes qui y stationnent, ne soit en état de défaire et repousser dans son territoire une armée d'invasion américaine d'au moins 100,000 hommes.

"Que le Gouvernement Impérial unisse ces Provinces, qu'il soit juste et indulgent pour toute cette population, et l'on n'aura à redouter ni une séparation de la part des Provinciaux, ni une conquête de la part des Etats-Unis.

"Ainsi unie, et possédant l'affection de la mère-patrie, ce que désire ardemment, j'en suis pleinement convaincu, la grande majorité des Provinciaux, leurs voisins pourront envahir la Province, mais ils ne rencontreront pas plus de succès qu'en 1812, 13 et 14."

Nous citons ces opinions sans vouloir entrer en discussion sur leur mérite; nous nous contenterons de faire observer qu'il pourrait bien se faire que dans le cas où l'Angleterre aurait à cœur de conserver ses colonies, elle chercherait à mettre fin à l'agitation annexioniste, en unissant, suivant la suggestion du Col. Fitzgibbon, et de Lord Durham lui-même, toutes les Provinces Anglaises en une vaste et puissante confédération.

Il y a eu lundi, le 21, une assemblée de plusieurs centaines d'électeurs du comté de Rouville, au village de St. Athanase, dans le but de considérer s'il ne serait pas de l'intérêt du peuple de ce pays de chercher à obtenir, par tous les moyens légaux et constitutionels, une annexion à la grande république américaine. Cette assemblée fut présidée par le Maire du comté, qui l'avait convoquée. Le premier orateur fut l'hon. Jones, membre du conseil législatif, qui parla longtemps en anglais, et s'annonça ouvertement comme voulant une séparation d'avec la Mère-Patrie. Ce qui a changé ses principes politiques, c'est la sanction du bill d'indemnité; dès ce moment, il s'est cru délié de son allégeance. M. Chs. Laberge, jeune avocat de St. Athanase, parla ensuite en français, et développa les arguments déjà connus en faveur de l'annexion MM. McGinnis, M. McGillvray, et Penny, du Herald, parlèrent aussi tour à tour, et furent écoutés avec attention, comme ceux qui les avaient précédés.

Au nombre des assistans, se trouvaient beaucoup de citoyens respectables et influens des différentes paroisses du comté, tels que MM. Campbell, Malo, Bourdon, Lesage, Provost Demers etc. Le Dr. Davignon, représentant du comté, était aussi présent. Après avoir entendu parler les orateurs annexionnistes, il s'avança pour leur répondre; il voulut faire connaître aux Canadiens quels étaient les antécédents de ceux qui aujourd'hui voulaient se mettre à leur tête, mais un certain nombre de turbulents et de hâbleurs l'interrompirent, le menacèrent, couvrirent sa voix par leurs cris; de sorte que le Dr. ne voulant pas occasionner des scènes disgracieuses, jugea à propos de se retirer. A peu près la moitié de ceux qui assistaient à l'assemblée, suivirent le Dr. Davignon, et allèrent organiser une nouvelle assemblée sous la présidence de M. Malo et du Major Campbell. Quelques individus vinrent chercher à y mettre le désordre, mais ils ne purent réussir. Plusieurs citoyens influens y prirent la parole, et on y adopta une résolution désapprouvant le prétendu mouvement annexioniste dont les plus chauds torys se font partout le *leaders*. De l'autre côté on avait passé des résolutions en faveur d'une annexion aux Etats-Unis, et une demandant au Dr. Davignon la remise du mandat qu'il tient de ce comté.

Ceux qui sont le plus à portée de connaître l'opinion des électeurs du Comté de Rouville, assurent que le Dr. Davignon ne pourrait manquer d'être réélu à une grande majorité, dans le cas où il voudrait consentir à courir de nouveau les chances d'un scrutin électoral.

Sans vouloir argumenter aujourd'hui pour ou contre l'annexion, nous ne pouvons nous empêcher de dire que rien ne prejugera autant, ce nous semble, le peuple contre cette cause que la tyrannie exercée par un parti ou par quelques individus de ce parti contre leurs adversaires, auxquels ils tâchent de fermer la bouche par la violence ou les menaces. Une telle conduite inspire naturellement des préventions. Une bonne cause n'a pas besoin de ces moyens pour réussir. Si vous êtes véritablement les amis de la liberté, commencez donc par accorder au moins la liberté de parole.

A en croire les rapports, on se serait servi plus d'une fois à Québec depuis quelques semaines, de ces moyens d'intimidation.

On annonce pour le 28 de ce mois une assemblée du Comté de Huntingdon, convoquée pour les mêmes fins que celle du Comté de Rouville.

Quoique les élections municipales de Montréal ne doivent avoir lieu que le 2 mars, on a déjà commencé, dans plusieurs quartiers, l'agitation à ce sujet. Mais c'est encore un des abus de l'esprit de parti que de mêler la politique dans une affaire où l'on ne devrait avoir en vue que le bien et l'amélioration de notre cité. Si l'on persiste à vouloir agir d'après de tels principes, nous prendrons la liberté de répéter à nos lecteurs le sage conseil qu'un journal de cette ville adressait dernièrement aux citoyens, c'est d'attendre encore avant que de promettre leurs votes.

Dans un discours prononcé au diner d'adieu offert à M. Meredith, M. le Sol. Gen. Drummond a touché un sujet qui a occupé bien des têtes depuis plusieurs années, nous voulons parler de la codification des lois du Canada. M. Drummond a dit qu'il avait souvent rêvé, dans ses heures de loisir, à un code de lois qui se composerait de la plus grande partie des lois Civiles françaises du Bas-Canada, et des traits les plus saillants des lois anglaises du Haut-Canada. Nous croyons que cette idée ne saurait éprouver d'opposition dans le pays. Non seulement le barreau et les hommes de lois, mais les pauvres plaideurs et tous ceux qui ont à réclamer le secours de la justice ne peuvent que désirer la réalisation d'un tel projet qui aurait peut-être pour résultat de jeter quelque lumière au milieu de ce chaos où se trouve ensevelie la législation de cette Province.

Nous voyons par les journaux des Etats-Unis qu'une commission nommée déjà depuis quelque tems pour rédiger un code de Procédure vient de terminer son travail.

Le tableau des importations et des exportations pour l'année 1849 montre qu'il a été importé au Port de Montréal pour des marchandises pour une valeur de £1,545,373 6s. 8d. ce qui fait £138,058 8s. 8d., de plus qu'en 1848. Les exportations ont augmenté pour une valeur de £80,674 17s. 4d.; le montant total ayant été de £402,736 3s. 3d. Sur cette somme £335,870 proviennent d'exportations faites aux différens ports de la Grande-Bretagne, £44,361, dans les Colonies de l'Amérique du Nord, et £22,504, aux Etats-Unis. Les droits de douane collectés ont été de £157,000, ce qui fait £42,000 de plus qu'en 1848.

Ce résultat nous parait encourageant. L'abolition des lois de navigation ne peut manquer d'avoir l'effet de donner une nouvelle vigueur au commerce dans la province. On peut s'attendre à voir à notre port grand nombre de vaisseaux américains et autres qui viendront nous apporter les produits et fabrications des pays étrangers contre nos grains et nos autres objets.

(COLLABORATION.)

à ce cœur d'apôtre au milieu de ses souffrances.

Il suivait donc cette troupe de capitaines, et ce voyage de plus de 80 lieues fut pour lui une continuelle occasion de fatigues et de souffrances. Jamais anachorète dans son désert n'eût à supporter un jeûne aussi sévère. Le gibier manqua en effet sur la route, et le P. Jogues ne trouva pour se soutenir que quelques fruits insipides recueillis dans les bois ou un peu de pourpier sauvage qu'il fesait bouillir et qu'il mangeait sans assaisonnement.

Arrivé chez ce nouveau peuple, le missionnaire ne perdit pas de vue son ministère sacré; il donnait à ses fonctions d'apôtre tout le temps que lui laissait son service d'esclave.

Pendant les grandes assemblées, les fêtes et les longs repas qu'on consacrait à la réception des nouveaux venus, le P. Jogues allait parcourir les cabanes, cherchait les enfans moribonds ou les malades en danger, dans le désir de les faire participer au bienfait du baptême. Quelle fut sa surprise, en pénétrant un jour dans une cabane, d'entendre un jeune homme malade lui adresser la parole en l'appelant par son nom sauvage! "Ondesonk, lui "dit-il, me reconnais-tu? Te souviens-tu du "service que je te rendis dans le pays des Iro- "quois? Je ne me rappelle pas t'avoir vu, lui "répondit le P. Jogues; mais quelque soit "ce service, mon cœur te sera toujours bien re- "connaissant.—Te souviens-tu, continue le "sauvage, que dans le troisième village des "Aguiers, lorsqu'on t'avait suspendu par les "poignets à deux poteaux écartés, et que tes "douleurs étaient si excessives, un sauvage "monta sur le théâtre et coupa tes liens pour "te soulager? Oui, certes je m'en souviens, "dit le missionnaire et que je serais heureux "de le connaître!—C'est moi-même, s'écria "le sauvage." A ces mots le missionnaire "ému jusqu'aux armes, se jette à son cou "et le serre sur son cœur: Que je suis affligé "lui dit-il, de te voir dans un si pitoyable "état! Que ne puis-je te soulager! combien de "fois, sans te connaître, j'ai levé les mains "vers le maître de la vie pour obtenir qu'il te "bénît! Je ne puis pas te rendre la santé, "mais je puis te donner un bien plus précieux "encore." Le sauvage écoute avec étonnement. Le missionnaire lui parle alors de Dieu créateur et rémunérateur, de Jésus-Christ et de sa grâce, de l'éternité et de ses récompenses. Préparé par les œuvres de la charité, ce cœur était déjà mûr pour le ciel. Bientôt, comme l'eunuque des actes des apôtres, il demanda: mais que faut-il donc pour plaire au "maître de la vie?—Croire en lui, ajouta le missionnaire, et en son fils unique Jésus-Christ; et recevoir le baptême. Je crois, continua le nouveau catéchumène. Le missionnaire eut le temps d'achever de l'instruire, et après avoir reçu des témoignages de la vivacité de sa foi, il lui conféra la grâce du baptême. Le mal fesait de rapides progrès; et cet heureux Néophyte récompensé plus qu'au centuple, alla participer à la bénédiction éternelle promise par le seigneur aux œuvres de charité. De retour dans le lieu de sa captivité, le missionnaire se vit de nouveau exposé chaque jour à la mort. Un sauvage à moitié fou, ou feignant de l'être, comme il leur arrivait quelquefois, entra furieux dans sa cabane et se jettant sur lui, il lui assène deux coups de bâton qui le renversent. Il l'aurait tué, si d'autres Sauvages n'étaient pas accourus pour arrêter le bras du meurtrier. Toute la satisfaction qu'obtint une pareille insulte, furent quelques larmes que répandit sur son sort la bonne vieille à qui il était confié, et qui depuis quelque temps surtout avait pour lui la plus grande estime et la plus sincère affection.

Après cet accident elle l'avertissait toutes les fois qu'elle pouvait prévoir qu'il avait à craindre quelques malheurs. Elle finit même par lui donner le conseil de s'évader afin de se soustraire à cette horrible captivité et à une mort presque certaine.

Mais le serviteur de Dieu cherchait bien moins la fin de sa captivité que les intérêts de la gloire du Seigneur, et ceux de sa patrie. Aussi, à la vue des démarches qu'on faisait pour le délivrer, il chercha une occasion d'écrire encore dans la Colonie Française, afin de bien faire connaître ses sentiments sur ce sujet. Il profita donc du départ de quelques guerriers de son village qui allaient faire une excursion sur les bords du St. Laurent. Il obtint d'eux qu'ils laisseraient sa lettre sur les bords du grand fleuve dans quelques lieux fréquentés ordinairement par les chasseurs. Ils devaient la placer, selon l'usage, à l'extrémité d'un bâton fendu qu'ils devaient planter comme indication dans le chemin. *A continuer.*

☞ Nous recevons, à l'instant, une lettre d'un de nos abonnés de la paroisse de Ste. Brigide, Comté de Rouville, dont nous devons à un sentiment de justice de publier le contenu.

Notre correspondant se plaint du défaut de régularité concernant la distribution des journaux, qui existe dans la plupart des Bureaux de Poste du Comté de Rouville.

Il se plaint, en particulier, de ce que notre feuille ne lui est pas remise depuis plusieurs semaines, bien qu'elle lui soit adressée régulièrement. Enfin il pense avoir un sujet de croire qu'un motif de vengeance est cause qu'on retient ainsi ses journaux. Nous espérons que ces réclamations de notre correspondant seront écoutées par qui de droit, mesure ne pas nécessaire le recours à des afin des désagréables.

M. James Denholm, de Québec, qui disparut mystérieusement le 11 de ce mois, pour aller prendre à New-York le steamer qui devait partir pour l'Angleterre, a été trouvé le 20, dans les bois, près des Grandes Chûtes (Grand Falls) couvert de neige et gelé à mort; il paraissait avoir succombé à la fatigue et au froid. On ne trouva sur lui qu'une montre en or et un certain nombre de souverains.